

## ABONNEMENT

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## INSERTIONS

| Saumur     |        |
|------------|--------|
| Un an      | 25 fr. |
| Six mois   | 13     |
| Trois mois | 7      |
| Poste      |        |
| Un an      | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |

## On s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

|                    |    |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, —        | 30 |
| Faits divers, —    | 75 |

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans résiliation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 MAI

## FRANCE ET ESPAGNE

## RELATIONS COMMERCIALES

Le fait est aujourd'hui officiel : M. Ribot a négocié pour accorder à l'Espagne le bénéfice du tarif minimum français. Il n'a obtenu en échange que des concessions insignifiantes, si l'on en croit les dépêches de Madrid, mais cela n'empêchera pas le ministre des affaires étrangères d'en demander l'acceptation par la Chambre.

On sait que les relations commerciales sont devenues très tendues entre la France et l'Angleterre depuis le 1<sup>er</sup> février. A ce moment, l'Espagne aurait pu obtenir le bénéfice de notre tarif minimum, comme la Belgique et la Suisse, si elle avait consenti à nous donner un régime équivalent.

Elle s'est arrêtée à une détermination toute différente. Elle a commencé par demander la modification de la tarification des vins qui a été introduite dans notre nouveau régime douanier, et même, en ce cas, elle nous refusait le bénéfice du régime de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire un traitement égal à celui qu'elle faisait alors à l'Angleterre et à l'Allemagne.

Elle nous offrait simplement son tarif minimum qui est presque l'équivalent de notre maximum ; aussi, depuis trois mois il y a une petite guerre de tarifs entre les deux pays.

Voici les conditions qu'elle offre aujourd'hui si l'on en croit les renseignements de Madrid :

« Jusqu'au 30 juin prochain, les produits français seront soumis en Espagne au traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire à un traitement égal à celui dont bénéficient les produits anglais et allemands dans la péninsule.

» Au-delà du 30 juin, ce régime devra être modifié, car à partir de cette date l'Espagne cessera d'avoir des traités de commerce avec l'Angleterre et l'Allemagne, n'ayant pu s'entendre avec ces deux pays pour proroger les traités existants. En outre, à partir de la même date, le régime de la nation la plus favorisée cessera d'exister, supprimé qu'il est par une loi votée par les Cortès.

» Dans ces conditions, l'Espagne, en échange de notre tarif minimum — qu'elle accepte intégralement, y compris la nouvelle tarification des vins, — nous offre son tarif minimum. Mais comme celui-ci n'a de minimum que le nom et qu'il contient sur les produits intéressant le plus la France, tels que les soieries, les lainages et les articles de Paris, des droits trop élevés pour nous, elle consent à descendre pour ces articles au-dessous des droits de son tarif minimum.

» Enfin, elle nous concèdera dans les Antilles espagnoles le traitement de la nation la plus favorisée qui n'est supprimé que pour la métropole.

» A partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'échange des produits aura lieu conformément au tarif minimum des deux nations, mais à la condition que les Chambres françaises autoriseront le gouvernement français à accepter le tarif minimum espagnol. Cet échange de tarifs étant autorisé, les négociations continueront en vue d'arriver à un traité définitif qui mettra fin au *modus vivendi*.

A cette occasion, la *Lanterne* publie les lignes que voici :

« Nous sommes en mesure d'opposer le démenti le plus absolu au bruit qui a couru en Bourse ainsi qu'aux assertions du journal espagnol.

» Il n'y a là qu'une manœuvre de spéculation en vue de provoquer une hausse sur les valeurs espagnoles et revendre aux gogos à un

taux élevé des paquets de ces valeurs achetées à bas cours.

» Nous pourrions même citer le nom des deux maisons de coulisse qui se sont livrées à ces coupables manœuvres, ainsi que le nom des spéculateurs pour le compte desquels ces opérations ont lieu.

» Non, aucun accord n'est intervenu entre la France et l'Espagne ; il n'y a même pas de négociations engagées au sujet du *modus vivendi* proposé par le cabinet espagnol.

» Comme nous l'avons démontré, cette combinaison ne supporte même pas la discussion.

Il peut y avoir eu des spéculations et les négociations peuvent être réelles. Cela ne s'exclut point, point du tout.

## INFORMATIONS

Les ministres réunis en conseil à l'Élysée vendredi soir, sous la présidence de M. Carnot, ont approuvé le projet de décret présenté par MM. Ribot et Jules Roche sur les relations commerciales de la France et de l'Espagne.

En vertu de ce décret et des mesures analogues prises par le gouvernement espagnol, les marchandises des deux pays vont jouir immédiatement des tarifs des plus réduits. Le tarif minimum français va donc être appliqué aux marchandises espagnoles, tandis que les marchandises françaises vont jouir du tarif conventionnel de l'Espagne avec l'Angleterre et d'autres pays encore en vigueur jusqu'au 30 juin prochain.

Le gouvernement français a déclaré, toutefois, que le tarif minimum espagnol applicable après le tarif conventionnel aura pris fin ne saurait être maintenu tel qu'il est et sans l'abaissement de certaines taxes qui frappent trop lourdement des marchandises françaises.

En conséquence, des délégués espagnols vont être envoyés à Paris à bref délai, pour étudier les moyens de donner satisfaction aux réclamations de notre commerce.

Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Jules Roche a quitté Paris dans la matinée pour se rendre à Tours. Il n'assistait pas au Conseil.

M. Bourgeois a fait signer un décret nommant pour quatre ans neuf membres du conseil supérieur de l'instruction publique.

## LES FÊTES DE NANCY

A Nancy, les conservateurs, comme les républicains, ont l'intention de faire le meilleur accueil à M. Carnot.

La venue du Président de la République est considérée ici comme un événement national et on n'envisage pas le côté politique.

Les articles de certains journaux allemands ont beaucoup contribué à accentuer la pensée patriotique.

Le Conseil municipal a voté un crédit illimité pour les fêtes.

Le colonel Chamoin est arrivé jeudi soir pour s'entendre avec le préfet sur les derniers préparatifs de la fête.

## LA GARNISON DE MELUN

Cinq soldats du 31<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Melun, ont été surpris, une des nuits de la semaine dernière, au moment où — décidés à désertir, paraît-il — ils escaladaient le mur de la caserne Augereau.

Jeudi, un caporal du même régiment a déserté.

Un soldat a disparu depuis huit jours.

Enfin, un militaire s'est suicidé dans le courant de l'autre semaine ; le malheureux jeune homme a déclaré avant de succomber qu'il

## Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LE

## FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

## Troisième Partie : La Terre libre

## VII — CONCLUSION

(Suite)

Plus on approchait et plus le docteur s'épanouissait.

— Ma foi, pensait le jeune homme, si je n'avais vu le cadavre de Billou s'engloutir au courant, je croirais que le docteur en a fait la prise.

Il se décida enfin à lui faire part de son étonnement.

— Mon ami, lui répondit le docteur, ce que vous me dites me surprend fort, et vous allez me rendre triste.

— Comment cela ?

— Ma gaieté, pardon, la gaieté que vous me prêtez vous fait croire des choses impossibles ; je la supprime et je deviens taciturne.

— Mais, docteur !

— Taciturne, je l'ai dit et ce sera.

Il fit bien tout ce qu'il put pour paraître morne, le bon docteur, mais il ne put y parvenir complètement.

Jacques se tourna d'un autre côté.

Il interrogea Prosper.

Mais l'enfant, avec une naïveté bien jouée, répondit à toutes les questions :

— Je ne sais pas.

En arrivant à Sorel, on apprit que la complice de Billou était revenue et avait été arrêtée pour complicité d'escroquerie.

Jacques Vincent dut s'arrêter quelques heures pour déposer et faire, au nom de la maison Martel, des réclamations. Il déclara à la justice que Billou, en s'enfuyant, s'était noyé dans le Rideau.

Aux États-Unis, ces choses sont acceptées comme vraisemblables ; on ne fit aucune objection.

Les voyageurs durent coucher à Sorel, et là ils reçurent à l'adresse du docteur des dépêches qui annonçaient la saisie des fonds déposés par Billou à Montpellier et à New-York.

Parmi ces dépêches, une était confidentielle, et le docteur en garda le contenu pour lui.

Elle portait simplement ceci :

« Cher docteur,

« Retrouvez Jacques Vincent et, mort ou vif, ramenez-le. »

Il n'y avait pas de signature.

Le docteur prit un prétexte et courut au télégraphe.

Il déposa ce télégramme :

« Je le tiens et je l'amène vainqueur. Billou mort. »

A qui diable pouvait-il télégraphier cela ?

Nous le saurons bientôt.

Enfin, le troisième jour, au matin, ils se mirent en route pour le Petit-Saint-Denis et y arrivèrent sur les quatre heures du soir, par un beau soleil qui reflétait ses rayons sur toutes les fenêtres de la fabrique et la faisait voir de loin.

Jacques Vincent fut surpris de voir flotter quelque chose dans les branches des arbres de l'avenue.

Il ne se trompait pas, c'étaient des drapeaux tricolores, des drapeaux aux couleurs nationales.

Il fit part de son étonnement au docteur, qui parut plus étonné que lui.

Décidément le docteur avait un secret.

On avançait toujours, et certainement on saurait le dernier mot en entrant au Petit-Saint-Denis.

Il faisait encore grand jour lorsque les voyageurs et le chien arrivèrent dans la première cour de l'usine.

Là, deux mâts ornés de fleurs et d'oriflammes étaient dressés, et tous les ouvriers, en habits du dimanche, attendaient, une cocarde au chapeau et un bouquet de roses à la boutonnière.

L'ingénieur ne pouvait croire que ce fût sa victoire sur Billou qui fût cause de tous ces préparatifs.

Lorsqu'il descendit de voiture, une centaine de pétards éclatèrent avec grand bruit et remplirent l'air de fumée.

Et les cris : Vive notre directeur ! arrivèrent à ses oreilles.

Cette fête était donc pour lui.

C'était une surprise préparée par le docteur. Il s'avança vers le contre-maitre, et dit d'une voix émue :

— Mes bons amis, je vous remercie de ce que vous faites pour moi, bien que je ne mérite pas de pareils honneurs ! J'ai démasqué votre ancien chef, un criminel que le hasard avait sauvé et que la fatalité a puni.



mourait pour se soustraire aux punitions in-  
méritées qu'on lui infligeait.

Les soldats du 31<sup>e</sup> prétendent que la vie  
n'est plus tenable dans ce régiment tant ils sont  
sarmenés et punis avec sévérité.

Nous enregistrons cette déclaration que l'au-  
torité militaire tiendra sans doute à contrôler.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 mai 1892.

La commission ayant repoussé l'amendement  
Siegfried, la Bourse suppose qu'il ne sera rien  
changé dans la destination donnée aux dépôts  
des Caisses d'épargne qui continueront à être  
versés intégralement à la Caisse des Dépôts. Le  
3 0/0 ancien clôture à 98.12; le nouveau à  
98.27; le 4 1/2 à 403.17.

La Rente Italienne s'inscrit aux environs de  
91 fr. en attendant que la Chambre, mieux in-  
formée des projets financiers du ministère, lui  
donne un vote de confiance définitif. L'Exté-  
rieure s'inscrit à 66 1/4. Le 3 0/0 Portugais  
cote 28 1/2. On attend la ratification par le  
nouveau ministère de l'arrangement dont les  
conditions ont été arrêtées avec les comités.

Le Rouble cote 267 1/4; le nouveau Russe  
77.30 et l'Orient 70.65.

L'action de la Banque de France conserve  
son avance à 4,480. Le Crédit Foncier se rap-  
proche du cours de 1,200 fr. Les explications  
fournies par M. Christophle à la commission  
des Caisses d'épargne, ont contribué au rejet  
de l'amendement Siegfried par cette commis-  
sion.

La Banque de Paris s'est négociée de 676 à  
677. Le Crédit Lyonnais clôture à 787. La So-  
ciété Générale ne s'écarte guère du cours de  
466. Les Immeubles de France se traitent au  
comptant à 485.

Les Chemins économiques valent 406.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La nouvelle  
annexe de la cote officielle inscrit à la suite  
des Chalets de nécessité cotés 4,480 fr., l'ac-  
tion des Chalets de commodité exploités dans  
les grandes villes de province. Ces derniers  
titres cotés 657.50 doivent tendre à se niveler  
avec le prix des premiers.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### Résultats par commune des Elections DES MAIRES ET ADJOINTS

Pour l'arrondissement de Saumur

##### Canton de Doué

Brigné. — Jauloin, maire; Proust, adjoint.  
Concourson. — Coquin, maire; Guyon,  
adjoint.

Denezé. — Métivier, maire; Gasnault, ad-  
joint.

Doué. — Grimault, maire; Guitton et Dous-  
sain, adjoints.

Douces. — Léoty, maire; Marquet, adjoint.  
Forges. — Péan, maire; Bara, adjoint.

Louresse - Rochemenier. — De Contades,  
maire; Beillard, adjoint.

Martigné-Briand. — De Romans, maire; Cha-  
louineau, adjoint.

Meigné. — Thomas, maire; Goisard, adjoint.  
Montfort. — Thoreau, maire; Chevallier,  
adjoint.

Saint-Georges-Châtelain. — De Monti,  
maire; Boivin, adjoint.

Soulanger. — Gigot, maire; Jouet, adjoint.

Les Ulmes. — Sébille, maire; Beaumont,  
adjoint.

Les Verchers. — Guyon, maire; Servant-  
Mazé, adjoint.

##### Canton de Gennes

Ambillou. — Goizet, maire; Thibault, ad-  
joint.

Chemellier. — Baudin, maire; Ciret, ad-  
joint.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Girard, maire;  
Thuan, adjoint.

Coutures. — Guéret, maire; Pelé, adjoint.

Gennes. — Galbrun, maire; Charrier, adjoint.  
Grézillé. — Chauvigné-Châtelais, maire; Le-  
roux, adjoint.

Louerre. — Bounemère, maire; Guittonneau,  
adjoint.

Noyant. — Leroux, maire; Cesbron, adjoint.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Martin-  
Préau, maire; Richomme, adjoint.

Le Thoureil. — Guionis, maire; Tessier,  
adjoint.

Trèves-Cunault. — Guibert, maire; Leroy,  
adjoint.

##### Canton de Montreuil

Antoigné. — Chevalier-Piloteau, maire; De-  
ronneau, adjoint.

Brézé. — Pas d'élection.

Brossay. — Falloux, maire; Masse, adjoint.

Cizay. — Ballu, maire; Chauvigné, adjoint.

Le Coudray-Macouard. — Ducamp, maire;  
Mahou-Boussicault, adjoint.

Courchamps. — Jamin, maire; Charpy, ad-  
joint.

Epiéds. — Pommereau, maire; Merlet, ad-  
joint.

Méron. — Martineau, maire; Fleuriau, ad-  
joint.

Montrenil-Bellay. — De Grandmaison, maire;  
Forget, adjoint.

Le Puy-Notre-Dame. — Mondoux, maire;  
Carré, adjoint.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Gigot, maire; Bou-  
gouin, adjoint.

Saint-Just-sur-Dive. — Hardouin, maire;  
Ballu, adjoint.

Saint-Macaire-du-Bois. — Gourin, maire;  
Borit, adjoint.

Le Vaudelnay-Rillé. — Delaleu, maire; Mar-  
cheteau, adjoint.

##### Canton de Saumur (Nord-Ouest)

Les Rosiers. — Boutin-Desvignes, maire;  
Menou-Fardeau, adjoint.

Saint-Clément-des-Lévées. — Haran, maire;  
Breton, adjoint.

Saint-Lambert-des-Lévées. — Bouju, maire;  
Robineau, adjoint.

Saint-Martin-de-la-Place. — Soyer, maire;  
Albert, adjoint.

##### Canton de Saumur (Nord-Est)

Allonnes. — Pottier, maire; Chapin, adjoint.

Brain-sur-Allonnes. — Guéret, maire; Sain-  
tes, adjoint.

La Breille. — Girard J., maire; Girard-  
Carré, adjoint.

Neuillé. — Le Pelletier, maire; Ledroit,  
adjoint.

Saumur. — Vinsonneau, maire; Peton et  
Poidevin, adjoints.

Varennes-sous-Montsoreau. — Gauchais,  
maire; Pavillon, adjoint.

Villebernier. — Cailleau, maire; Tortu,  
adjoint.

Vivy. — Leroux, maire; Néron, adjoint.

##### Canton de Saumur (Sud)

Artannes. — Boutin, maire; Talvard, adjoint.

Bagneux. — Chumeau, maire; Menré, ad-  
joint.

Chacé. — Dureau, maire; Milon, adjoint.

Dampierre. — Patural, maire; Capretz, ad-  
joint.

Distré. — Gagneux, maire; Paumeau, ad-  
joint.

Fontevrault. — Palustre, maire; Morret,  
adjoint.

Montsoreau. — Leslé, maire; Méchine, ad-  
joint.

Parnay. — Hardré, maire; Eveillard, ad-  
joint.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — De Lavalette,  
maire; Baillargeau, adjoint.

Rou-Marson. — Auger, maire; Touron, ad-  
joint.

Souzay. — Sanzay, maire; Gasnault, adjoint,  
Turquant. — Nau, maire; Anger, adjoint.

Varrains. — Touché, maire; Breton, adjoint.

Verrie. — Ollivier, maire; Razin, adjoint.

##### Canton de Vihiers

Aubigné. — Leroy, maire; Araudeau, ad-  
joint.

Cernusson. — Simon-Hétreau, maire; Tur-  
lais, adjoint.

Les Cerqueux-sous-Passavant. — Pineau,  
maire; Rigau, adjoint.

Cléré. — Humeau, maire; Courant, adjoint.

Coron. — Mabile, maire; Challet, adjoint.

La Fosse-de-Tigné. — Doussain, maire;  
Devy, adjoint.

Montilliers. — Baranger, maire; Jouin, ad-  
joint.

Nueil. — Lemoine, maire; Gautier-Regnard,  
adjoint.

Passavant. — Gaudicbeau, maire; Beauchêne,  
adjoint.

La Plaine. — Legeay, maire; Poirier, ad-  
joint.

Saint-Hilaire-du-Bois. — Buffard, maire;  
Bourrasseau, adjoint.

La Salle-de-Vihiers. — De Terves, maire;  
Chemineau, adjoint.

Somloire. — Des Nouhes, maire; Bily, ad-  
joint.

Tancoigné. — De Fougerolle, maire; Gau-  
don, adjoint.

Tigné. — Godard, maire; Boismard, adjoint.

Trémont. — Renou, maire; Brouard, ad-  
joint.

Vihiers. — Piau, maire; Robert, adjoint.

Le Voide. — Chesneau, maire; Lefort, ad-  
joint.

Saint-Paul-du-Bois. — Dumas, maire; Sau-  
vêtre, adjoint.

#### AVIS de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Les commerçants de l'arrondissement de  
Saumur, qui sont en relations d'affaires avec  
l'Espagne, sont invités à prendre connaissance  
d'une communication ministérielle confi-  
dentielle importante les concernant.

Le Vice-Président, L. VINSONNEAU.

C'est M. Alfred Mesnet, demeurant au Pont-  
Fouchar, qui est nommé suppléant du juge  
de paix du canton Nord-Ouest de Saumur.

#### MÉDAILLE D'ARGENT

Par décret du 24 mai, M. René Menier, ren-  
tier à Saumur, vient d'obtenir une médaille  
d'argent de 2<sup>e</sup> classe, pour avoir, dans la nuit  
du 21 au 22 mars dernier, sauvé un jeune  
homme en danger d'être brûlé vif sur le toit  
du Café de l'Union.

Tout le monde applaudit à cette récompense.

#### RENOUVELLEMENT PAR MOITIÉ DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les élections pour le renouvellement par  
moitié des Conseils généraux doivent avoir lieu  
cette année. On sait que les Conseils généraux  
élus en 1874 en vertu de la loi du 10 août  
1871 sont nommés pour six ans et renouvela-  
bles par moitié tous les trois ans.

La série sortant cette année est celle qui, en  
1874, fut soumise pour la première fois au  
renouvellement triennal et qui passa par les  
renouvellements de 1880 et 1886.

Les élections auront lieu cette année soit le  
31 juillet, soit le 7 août.

#### COURSES MILITAIRES

Décision ministérielle, en date du 18 mai 1892,  
complétant les dispositions de l'article 7 du  
règlement sur les courses militaires.

Le Ministre de la guerre, sur la proposition  
de la commission des courses militaires, a dé-  
cidé que le paragraphe suivant serait ajouté à  
l'article 7 du règlement du 8 février 1892:

Paix et pardon à sa dépouille mortelle, qui  
n'aura pas l'honneur d'une sépulture.

Le vainqueur de ce misérable, le voici, c'est  
Pluton.

Je vous demande un bravo pour lui.

Cent mains frappèrent les unes contre les  
autres un ban en faveur du chien, qui n'en  
était pas plus fier pour cela.

A ce moment, Jacques Vincent remarqua  
que le vestibule de la fabrique était couvert  
de lierre, de fleurs et de drapeaux, et qu'une  
espèce de salle de verdure avait été préparée  
au-devant de la maison.

Des sièges entouraient une table servie et  
attendaient les convives.

Allons, c'était une noce complète.

Le docteur semblait au septième ciel.

Le petit Prosper avait disparu.

Le contre-maitre pria l'ingénieur d'avancer  
et de prendre place au milieu de la table, ce  
qu'il fit.

Chacun se plaça après lui.

Mais deux places vides restaient devant Jac-  
ques, deux places inoccupées.

Il allait demander au docteur pour qui ces  
places étaient réservées, lorsque la porte inté-  
rieure s'ouvrit et que Prosper, en grand cos-

tume de cérémonie, annonça d'une voix qu'il  
s'efforçait de rendre très forte:

— Monsieur et Mademoiselle Martel!

Tout le monde se trouva debout, mû par le  
même ressort:

Le respect pour le vieillard, le chef de la  
maison, et l'admiration pour la beauté de la  
jeune fille.

L'aveugle s'avança au bras d'Armande jus-  
qu'à sa place.

Jacques, pâle d'émotion, était pétrifié.

Il ne pouvait en croire ses yeux. Oui, c'était  
Armande qui venait devant lui.

L'aveugle fit un geste de la main et le silence  
s'établit.

Il dit:

« Salut à vous tous, messieurs, salut aux  
ouvriers, qui font par leur travail prospérer  
la maison du maître! En travaillant pour lui,  
ils travaillent pour eux; ils font venir l'or à  
la caisse, et la caisse, qui reçoit tout, s'ouvre  
pour partager à tous. Ce sont les bons ouvriers  
qui font les bons patrons, et peut-être, j'ose  
le dire pour moi, les bons patrons qui font les  
ouvriers meilleurs. Vous me donnez ce que  
vous pouvez, je vous rends tout ce que je  
puis vous rendre: toute la question sociale et  
vitale est là! »

« Aujourd'hui, vous êtes réunis à moi pour  
fêter un ouvrier, le fils d'un de mes plus

anciens soldats du travail: Claude Vincent!

» Claude fut criminel, il tua mon fils pour  
le voler.

» Ce fut affreux.

» Jacques Vincent jura sur la tombe de sa  
mère de le venger.

» Il l'a fait.

» Je vais vous dire comment:

» Enfant, il a travaillé, il a appris, il est  
devenu un homme, un homme savant. Il a  
payé ce que son père avait pris, il a refait la  
fortune de celui que son père avait commencé  
à ruiner; il a fait plus de bien que l'autre  
n'avait fait de mal... C'est ainsi qu'il a noble-  
ment vengé son père.

» Le monde, qui ne veut pas toujours être  
juste, lance l'anathème sur les enfants des  
coupables; il a tort. Moi, je dis que le fils qui  
fait ce qu'a fait celui-ci doit être récompensé;  
il le sera.

» J'ai fait la traversée de l'Atlantique, vieux  
et infirme, pour voir ce beau jour!

» Mes amis, gloire à Jacques Vincent!

Des salves d'applaudissements couvrirent  
les paroles de M. Martel, et durèrent au moins  
cinq minutes.

Jacques se leva, et voulut parler; mais l'é-  
motion lui coupa la parole. Des larmes cou-  
laient de ses yeux, il ne put absolument rien  
dire.

Le docteur s'écria:

— Très bien, très bien, nous comprenons

tous!

De nouveaux applaudissements éclatèrent.

Alors mademoiselle Martel se leva à son  
tour et, d'une voix forte et douce à la fois,  
elle dit:

— Jacques Vincent, mon fiancé, sur la  
terre de France, la terre des préjugés, je ne  
pouvais être à vous; mais ici, sur la terre  
libre d'Amérique, je veux être votre femme!

Il est impossible de rendre l'enthousiasme  
que provoquèrent ces paroles.

Jacques se précipita aux genoux d'Armande.

Le grand-père, la petite-fille et le jeune  
homme ne faisaient plus qu'un corps.

Le docteur, tout en s'essuyant les yeux,  
s'écria de nouveau:

— Je suis content de mon voyage, j'espère  
bien voir le premier né et le soigner moi-  
même. En attendant, j'aurai le temps d'her-  
boriser un peu; puis, nous retournerons tous  
en Europe, et il faudra bien que la société en  
prenne son parti!

Et c'est sur cette tirade du bon docteur que  
nous mettrons le mot:

FIN.



En raison de l'impossibilité qu'il y a presque toujours à faire la preuve de l'origine de demi-sang des chevaux achetés par le service de la remonte, l'article 7 du code de la Société des steeple-chases de France ne sera pas applicable aux chevaux non qualifiés de pur sang et qui seront engagés dans les steeple-chases militaires comme chevaux de demi-sang. Ces chevaux ne devront, par suite, porter que 75 kilogr. lorsqu'il n'y aura lieu de leur imposer aucune surcharge pour courses gagnées.

#### LA TEMPÉRATURE ACTUELLE

La plupart des journaux ont interviewé nos astronomes et leur ont demandé les causes de l'élévation extraordinaire de la température.

Voici ce qu'on a répondu samedi à l'envoyé du Paris :

C'est M. Guillaume, le très aimable secrétaire du bureau central météorologique, qui a bien voulu nous guider dans les recherches que nous sommes allés faire, rue de l'Université, quant à cette chaleur vraiment excessive.

Hier et aujourd'hui, nous a-t-il été dit, au bureau des avertissements, la température a été de dix degrés au-dessus de la moyenne.

Il faut attribuer cet excès de chaleur au régime de vents du Sud qui sévissent en ce moment et qui sont dus à la prédominance de fortes pressions sur l'Italie et de pressions basses sur le nord de l'Europe.

Aujourd'hui, cependant, on a reçu des indications de baisse pour la Bretagne; si cette baisse se propage, de l'ouest à l'est, il est évident que les pluies viendront enfin.

On espère même que ces pluies seront prochaines, des orages étant prévus sous peu.

Tout cela cependant peut être contrarié, si la baisse dont nous parlons plus haut ne s'étend pas vers l'Ouest.

Et maintenant voici les élévations thermométriques des jours passés : le 26, 30°7 ; le 27, 30°9 ; le 28, le thermomètre est monté jusqu'à 32° !

C'est, naturellement, à ce jour, le maximum du mois.

Veut-on savoir combien de fois ce nombre de degrés a été dépassé ou atteint depuis l'année 1667 (c'est-à-dire depuis 225 ans) ?

L'énumération sera courte. Une seule fois, le thermomètre atteignit, en mai, un chiffre supérieur à 32°. Ce fut en 1841, où il marqua 33°2. Depuis lors, la plus haute température qu'ait vue prairial a été enregistrée en 1880, année où le thermomètre monta à 31°8.

Et c'est tout.

La température actuelle est donc bien absolument anormale.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 28 mai. — Marie-Germaine-Yvonne Godineau, rue Cendrière.

Le 29. — Arthur-Auguste Martinet, à l'Hospice.

Le 30. — Gustave-Fernand Lavie, rue de Bonleaux.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph-Marie Pesneau, maréchal-des-logis, sous-chef d'atelier de maréchalerie à l'École de Cavalerie de Saumur, et Jeanne-Augustine Rouleau, propriétaire, à Thouarcé.

Firmin-Edmond Dupas, coutelier, à Saumur, et Aimée-Victorine Razin, sans profession, à Vion (Sarthe).

Sylvain-Auguste Cousset, journalier, et Marie-Louise Mallet, sans profession, tous deux à Saumur.

Paul-Louis Barbereau, négociant, et Marie-Bernance Pasquier, sans profession, tous deux à Saumur.

##### MARIAGE

Le 28 mai. — Honoré Pasquier, vannier, a épousé Louise-Alphonsine Soulas, couturière, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 28 mai. — Charles-Edouard Guérin, cavalier de 2<sup>e</sup> classe à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, 23 ans, à l'Hôpital.

Le 29. — Michel Gouby, propriétaire, 65 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 30. — Julie Moricet, veuve de Louis Ponceau, 75 ans, place Saint-Michel.

#### Saumur

##### TENTATIVE DE SUICIDE RUE NOTRE-DAME

Ce matin, vers 7 heures, des clients de M<sup>me</sup> Paul Cormier, qui tient une petite boutique de marchandises de toutes sortes, rue Notre-Dame, furent très étonnés de trouver les volets clos. En même temps, une odeur insolite s'échappait d'entre ces mêmes volets.

Justement inquiets, on vint prévenir en hâte la police. L'agent Durckel, qui était accouru aussitôt, brisa sans hésiter la devanture et pénétra dans l'appartement. Il était temps. La femme Cormier, dont le visage était recouvert d'un voile, était étendue inanimée sur une chaise. Un brasier répandait une odeur nauséabonde, et une fumée intense s'échappait de toutes parts.

Pendant que l'agent cherchait à ranimer la victime, on était allé chercher un médecin. Le docteur Gilbert arriva bientôt, et, après quelques piqûres, il fut assez heureux pour rappeler à la vie la malheureuse femme, qui, paraît-il, voulait en finir avec l'existence à cause des mauvais traitements que lui faisait subir un membre de sa famille.

##### RIXES

Samedi soir, vers onze heures, une bataille acharnée avait lieu quai de Limoges, en face l'hôtel du Belvédère, entre deux colporteurs et leurs dames qui avaient fait de trop copieuses libations.

Il paraît que les coups de poings étaient donnés en l'honneur des belles insensibles ou... trop sensibles.

La police a mis fin au pugilat, et, le lendemain matin, les combattants et... la cause, après être sortis du violon, trinquaient ensemble chez le mastroquet du coin.

Tout est bien qui finit bien.

La même nuit, des cris de : au voleur ! à l'assassin ! étaient entendus Grand'Rue, dans les environs de la rue Traversière. Mais pareils vacarmes se produisant si souvent dans ce quartier, les voisins finiront peut-être par s'y habituer.

##### VOL A L'HÔTEL DE LA POSTE

Une fille P. N..., cuisinière, hôtel de la Poste, rue de Rouen, échauffée par l'ardeur de ses fourneaux et animée d'un fort penchant pour la dive bouteille, était descendue dans la cave de son patron pour se désaltérer avec les produits des meilleurs crûs.

M<sup>me</sup> Rabette, voyant la porte de sa cave ouverte, la ferma très innocemment. Grand embarras de la fille qui resta coi pendant deux heures, en tête-à-tête avec les Moët et Chandon, les Pomard, les Clos-Vougeot et tant d'autres. Enfin elle appela à la délivrance et expliqua son malheur tant bien que mal.

M<sup>me</sup> Rabette, qui avait quelques soupçons, monta à la chambre de la fille et trouva dans sa malle bon nombre d'objets mobiliers appartenant à M. de Borville, ancien propriétaire de l'hôtel.

##### UNE RÉCOLTE INTERROMPUE

Vendredi soir, les quartiers de la Croix-Verte et de la Boire-Salée, commune de Saint-Lambert-des-Levés, ont été mis en émoi par des coups de fusils, suivis de cris réitérés de : au voleur !

Voici ce qui se passait :

Six « galvaudeux », de la pire espèce, s'étaient répandus dans un champ de fraises à M. Vaucelle et les cueillaient sans plus de gêne. Le domestique les ayant surpris leur cria sus, et voulut les chasser. Ceux-ci lui répondirent qu'ils n'avaient qu'à venir, même dix contre un, qu'ils ne sortiraient pas.

Le garçon alla chercher son maître qui vint bientôt armé d'un fusil. Avec son domestique, M. Vaucelle cria encore : aux voleurs ! Tous les jardiniers du canton se portèrent à son secours, armés les uns d'échalaç, d'autres de pics, pelles, fourches. M. Vaucelle tira en l'air

deux coups de fusil, qui mirent les fuyards en débandade. Chacun s'éparilla à droite et à gauche, et séparément ils tombèrent dans divers groupes de jardiniers qui leur administrèrent une maîtresse volée de bois vert ou sec. M. Vaucelle cassa même la crosse de son fusil sur l'échine de l'un d'eux. Il doit en porter les traces, celui-là. D'autres ont été ligotés à des arbres et retenus ainsi plusieurs heures pour leur donner le temps de méditer sur les inconvénients de manger des fraises gratis.

Le plus grand de ces maraudeurs qui comptait certes sur la vigueur de ses jarrets, et espérait en être quitte pour une course rapide à travers champs, se trouva en présence d'un large fossé. Il n'hésita pas et s'élança pour le franchir... Hélas ! il tomba juste au milieu. Ce fossé avait un mètre cinquante d'eau ; malgré cela, il ne resta pas longtemps dans cet élément et remonta vite le talus. Mais il n'était pas au bout de ses déceptions : saucé, ému, transi, il se trouva en présence du propriétaire, qui lui présenta un broc bien affilé.

Le pillard si fantoche tout à l'heure devint humble et suppliant, invoquant, avec force promesses, miséricorde et compassion. Le propriétaire reconnut un de ceux qui sont les plus fidèles à venir tirer le cordon de sa sonnette.

Il est heureux que M. Vaucelle ait conservé son sang-froid et n'ait pas tiré dans le tas ; un peu de gros sel de cuisine dans le derrière de ces voleurs ne les eut cependant point fait mourir, et les eût marqués pour l'avenir, s'ils avaient la tentation de se faire reprendre en récidive de vol.

Il paraît que ce n'est pas la première fois que nos voleurs se régalaient de fraises au compte des jardiniers. Déjà, la semaine précédente, ils avaient dévalisé un autre champ de ces mêmes fruits, mais n'avaient pas été dérangés dans leur opération.

Ce premier succès les avait encouragés à recommencer. Y reviendront-ils une troisième fois ? Outre la « tripotée », les propriétaires les confieraient sans doute à la gendarmerie.

##### LE 133<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE AU CAMP DU RUCHARD

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie partira d'Angers pour le camp du Ruchard le 25 juin prochain.

Nous pouvons dire aujourd'hui que le retour s'effectuera le 8 juillet.

TOURS. — L'inauguration de l'Exposition nationale de Tours et du Concours agricole régional a eu lieu samedi, sous la présidence de M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie.

Le ministre, après avoir visité les différentes sections de l'Exposition, s'est rendu à la chambre de commerce où un vin d'honneur lui a été offert.

A sept heures a eu lieu, dans une dépendance des magasins généraux, un banquet de 500 couverts. Des discours ont été prononcés par MM. Gentil, préfet d'Indre-et-Loire ; Fournier, maire de Tours. M. Jules Roche a répondu.

Le ministre du commerce a quitté Tours à minuit quarante pour Paris.

#### Attestations significatives

Adressées à M. Berthauld, le savant pédicure dont nous avons parlé plusieurs fois dans notre journal.

M<sup>me</sup> la marquise de Castellane Norante « atteste avec plaisir que M. Berthauld m'a opéré, avec beaucoup de dextérité et un talent merveilleux, plusieurs cors profondément invétérés, sans la moindre douleur, et à mon entière satisfaction ; tous mes remerciements. »

M. l'abbé E.-P. Roy, curé de la Visitation, « est heureux d'offrir à M. Berthauld le témoignage de sa satisfaction et ses remerciements pour la guérison radicale de plusieurs cors profondément invétérés et deux ongles incarnés d'une sensibilité extrême. Toutes ces opérations ont été faites avec une dextérité parfaite et sans douleur. »

M. Charles Collin, greffier du tribunal de commerce, « offre à M. Berthauld tous ses remerciements, pour la façon merveilleuse avec laquelle il lui a enlevé un cor qu'il avait depuis son enfance, les racines ont été extraites sans aucune douleur et sans une goutte de sang ; je n'ai absolument rien ressenti. »

M<sup>re</sup> P. Herbelin « certifie que M. Berthauld lui a extirpé, à son entière satisfaction et absolument sans douleur, deux oignons qui me faisaient souffrir depuis longtemps. »

» Saumur, le 27 mai 1892. »

M. Charbonneau-Rallet : « Pour le bien de l'humanité, et dans l'intérêt de mes concitoyens, je voudrais que tous ceux qui souffrent de cors aux pieds, d'oignons et d'ongles incarnés, connaissent M. Berthauld. »

» J'affirme d'une façon absolue que cet habile praticien m'a extrait complètement, sans la moindre douleur, plusieurs cors d'une sensibilité extrême, et que depuis l'opération faite avec beaucoup d'adresse, on ne voit même plus la trace de mes terribles ennemis. »

» Mes meilleurs remerciements à M. Berthauld. »

Plusieurs colonnes de ce journal seraient insuffisantes pour contenir l'énumération de tous les autographes reçus par M. Berthauld d'un grand nombre de personnes guéries l'année dernière et cette année à Saumur.

Nous citerons encore, à titre de référence, quelques noms de personnes notables bien connues à Saumur :

M. Sabatier, négociant en mercerie, rue Saint-Jean.

M. Borde, de l'hôtel de Londres.

M. G. Schretenthaler, pâtissier, rue Saint-Jean.

M. Portman, tailleur, rue Saint-Nicolas.

M<sup>me</sup> Loyeau, propriétaire, rue des Moulins.

M<sup>me</sup> Félix Davy, rue des Moulins.

M. Blain, huraliste, rue Saint-Jean.

M<sup>me</sup> U. Bizouillier, négociant en grains, quai Saint-Nicolas.

M. Lemoine, ancien juge au tribunal de commerce.

M. Martin, tailleur, rue Beaupaire, etc., etc.

Après de tels éloges il n'y a plus d'hésitation possible.

Bien imprévoyants seraient ceux qui, souffrant des pieds, ne profiteraient pas des quelques jours que M. Berthauld doit encore passer parmi nous, d'autant plus que l'habile opérateur ne pourra revenir à Saumur que l'année prochaine, à cause d'engagements pris dans d'autres villes où il a l'habitude de se rendre chaque année à la même époque.

Cabinet d'opérations.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>ce</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>cs</sup>

#### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

##### ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication amiable, POUR CAUSE DE DÉCÈS  
Le Dimanche 19 Juin 1892, à une heure, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

#### 1<sup>o</sup> Une Petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, route de Rouen, commune de Saint-Lambert-des-Levés, comprenant:

Maison et jardin avec bassin, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

MISE A PRIX. . . . 10,000 fr.

2<sup>o</sup> 60 ares 50 centiares de TERRE

A la Levée-Neuve, même commune.

MISE A PRIX. . . . 4,000 fr.

On peut traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, dans la propriété ci-dessus désignée, soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

### A VENDRE

#### MAISON ET JARDIN

Avec portion de BOIRE.

A la Croix-Gourdon, ancienne route d'Angers.

S'adresser à MM. BRIZARD ou LANEAU, ou à M<sup>e</sup> AGBOYER, notaire.

### A LOUER

#### APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

### A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### A AFFERMER

#### BEAU JARDIN

BIEN ENSEMENCÉ

Avec MAISON, Saulaie, etc.  
Près l'École de Cavalerie.

Convient pour maraîcher ou horticulteur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Foucard, ou à M. BOUTET-LADUBAY, à Saint-Florent.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

#### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 60. (640)

UN CÉLIBATAIRE demande ménage, le mari comme jardinier et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

### Corsets sur Mesure

#### ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIS, 18, Grand'Rue, Saumur.

### A CÉDER

Pour cause de décès

#### Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

### MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

#### Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

#### LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

#### CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

### Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE,